



DECISION N° 096/D/EDC/DG/DRHAG/SDRH/SDAG/SM/2018 du 26 SEPT 2018
Portant attribution du marché relatif à la souscription d'une police d'assurance
protection sociale à Electricity Development Corporation (EDC)
« en procédure d'urgence », objet de l'Appel d'Offres National Ouvert
N°005/AONO/EDC/CIPM/2018 du 25 juillet 2018.

Le Directeur Général de ELECTRICITY DEVELOPMENT CORPORATION (EDC),

Vu la Constitution ;

Vu la loi N° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises publiques ;

Vu le Décret N° 2006/406 du 29 Novembre 2006, portant création de la société Electricity Development Corporation (EDC);

Vu le Décret N° 2006/407 du 29 Novembre 2006, portant approbation des statuts de la Société Electricity Development Corporation (EDC) ;

Vu la Résolution N° 026/EDC/CA/2009 du 24 juillet 2009 portant nomination du Directeur Général de la société Electricity Development Corporation (EDC) ;

Vu le Décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu l'Arrêté N° 003/A/MINMAP/SG/DAJ du 20 mars 2013, portant création d'une Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Société Electricity Development Corporation ;

Vu l'Avis d'Appel d'Offre National Ouvert N°005/AONO/EDC/CIPM/2018 du 25 juillet 2018 pour la souscription d'une police d'assurance protection sociale à Electricity Development Corporation (EDC) « en procédure d'urgence » ;

Vu le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés de EDC en sa session du 25 septembre 2018, relatif à l'examen et à l'adoption du rapport final d'analyse des offres relatives à la L'Appel d'Offres susvisé,

DECIDE :

Article 1^{er} : L'entreprise **NSIA ASSURANCES CAMEROUN, B.P: 2759 Douala, Tél.: 233 43 31 13 / 233 43 32 10** est attributaire du marché relatif à la souscription d'une police d'assurance protection sociale à Electricity Development Corporation (EDC) «en procédure d'urgence », pour un montant global, Toutes Taxes Comprises (TTC) de **184 252 044 FCFA (cent quatre-vingt-quatre millions deux cent cinquante-deux mille quarante-quatre) FCFA**, comprenant, au titre de l'exercice 2018, une tranche ferme d'un montant TTC de **92 126 022 (Quatre-vingt-douze millions cent vingt-six vingt-deux)** pour un délai d'exécution de **12 (douze) mois** et, au titre de l'exercice 2019, une tranche conditionnelle d'un montant TTC de **92 126 022 (Quatre-vingt-douze millions cent vingt-six vingt-deux)** pour un délai d'exécution de **12 (douze) mois**.

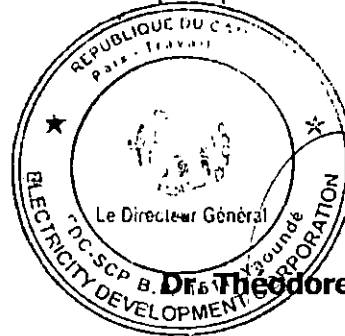


Article 2 Le Directeur Général de **NSIA ASSURANCES CAMEROUN SARL** ou son **représentant dûment mandaté** est invité à se présenter au siège de la société Electricity Development Corporation (EDC), au **Service des Marchés, 6^{ème} étage, porte 606**, pour l'établissement dudit marché.

Article 3 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

Ampliations : - CA

- ARMP
- MINMAP
- CIPM/EDC
- Attributaire
- SM/EDC



Dr Theodore NSANGOU